

POLLINIS

ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET POUR UNE AGRICULTURE QUI RESPECTE TOUS LES POLLINISATEURS.

Paris, le 26 avril 2018

LETTRE OUVERTE AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION POUR UNE INTERDICTION DES NÉONICOTINOÏDES AU NIVEAU EUROPÉEN

Le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (SCoPAFF), dans lequel la France joue un rôle déterminant, est appelé à voter ce vendredi 27 avril 2018 une proposition de la Commission européenne. Le texte présenté vise à interdire l'usage (hors serres) de 3 molécules néonicotinoïdes sur les 7 existantes : la clothianidine, l'imidaclopride et le thiamétoxame, déjà partiellement interdites depuis 2013 en raison de leur dangerosité avérée pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

Cette décision attendue depuis plus de trois ans sera présentée comme un progrès louable, arraché de haute lutte aux intérêts des firmes qui commercialisent ces produits et aux derniers Etats membres de l'Union européenne qui refuseraient encore cette interdiction.

Il s'agit pourtant pour POLLINIS et les 1,4 million de citoyens européens engagés à ses côtés, d'une décision très peu satisfaisante qui ne répond absolument pas aux urgences sanitaires et environnementales liées à l'utilisation massive de ces pesticides dans l'agriculture.

Nous attendons bien sûr de la France qu'elle soutienne l'interdiction de ces trois premières molécules. Mais nous l'exhortons surtout à peser de tout son poids sur les institutions européennes pour qu'elles mettent en place d'urgence une interdiction totale sur l'ensemble des insecticides néonicotinoïdes et des nouveaux tueurs d'abeilles comme le sulfoxaflor et le flupyradifurone dont le mode d'action sur les insectes est semblable à celui des néonicotinoïdes.

Il est vital d'agir en ce sens.

Les travaux scientifiques récents soulignent tous la gravité des atteintes à la biodiversité. Une étude spectaculaire menée par une équipe des Pays-Bas a révélé que 75 % au moins de la biomasse des insectes volants a disparu en Allemagne en vingt-sept ans, au sein d'espaces pourtant protégés. Et ces résultats pourraient être extrapolés à l'ensemble des pays européens d'après les chercheurs.

POLLINIS

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG



Les néonicotinoïdes représentent aujourd'hui encore le type d'insecticide le plus utilisé en Europe : 80% du maïs, 60% du colza et du tournesol, mais aussi des betteraves, pommes de terre, vergers, etc. Ces molécules particulièrement toxiques continuent d'être utilisées principalement en enrobage de semences, de façon systématique donc, qu'il y ait ou non des insectes ravageurs sur les cultures. Moins de 20% des pesticides utilisés en enrobage des semences sont absorbés par la plante : le reste (plus de 80%) est lessivé dans le sol jusqu'aux cours d'eau et aux nappes phréatiques, tuant toute vie sur son passage. Les résidus de ces néonicotinoïdes peuvent mettre des années à se dégrader. Ils s'accumulent dans les sols et certains de ces résidus sont encore plus toxiques que les pesticides eux-mêmes.

Ce constat alarmant appelle la prise de mesures fortes.

Et les institutions européennes elles-mêmes tirent la sonnette d'alarme. Les conclusions publiées par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) le 28 février 2018 dénoncent sans appel la dangerosité des insectes néonicotinoïdes pour les insectes pollinisateurs.

Le Parlement européen, de son côté, a voté presque à l'unanimité le 1^{er} mars 2018 en faveur du rapport Erdős sur l'avenir de l'apiculture, appelant la Commission européenne et les Etats membres de l'UE à *"agir sur la base du consensus scientifique établi en interdisant les pesticides, et en particulier les néonicotinoïdes et autres insecticides systémiques dont les études démontrent la dangerosité pour la santé des abeilles."*

Une forte majorité des citoyens français et européens saluerait votre démarche en faveur de la sauvegarde des insectes pollinisateurs et de la biodiversité.

La France, qui a voté une interdiction totale des néonicotinoïdes avec l'adoption de la Loi Biodiversité qui doit entrer en vigueur en septembre 2018, et dont l'Assemblée nationale vient d'adopter une définition élargie des néonicotinoïdes qui inclut le sulfoxaflor, le flupyradifurone et tous les insecticides ayant sur les insectes pollinisateurs le même mode d'action que les néonicotinoïdes, doit montrer l'exemple.

Nous vous appelons donc, Monsieur le Ministre, à prendre à Bruxelles le leadership de la transition agroécologique pour instaurer rapidement un nouveau modèle agricole qui rendrait possible la survie des pollinisateurs.

En vous remerciant d'avoir pris le temps de lire cette lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre plus haute considération.



Nicolas Laarman
Délégué général, POLLINIS

POLLINIS

10, RUE SAINT MARC • 75002 PARIS
+33 1 40 26 40 34 • CONTACT@POLLINIS.ORG • WWW.POLLINIS.ORG

